



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
04/12/2025

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 05
Votants : 26

OBJET :

PATRIMOINE

==--==

**Cession d'un jardin au
quartier des Tins**

En l'an deux mille vingt-cinq et le dix décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjointes ; Mme BOISDRON Gisèle, M. PREHAM Anthony, Mme BENARD Gisèle, Mme BRISSAUD Mina, M. COSTE Jean-François, Mme DUNYACH Monique, Mme OHN Christiane, M. INGHAM John, M. REDONDO Simon, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BERTHELOT Stéphane, Conseiller Municipal à M. PREHAM Anthony, Conseiller Municipal

Mme CAPEILLE Sandrine, Conseillère Municipale, Procuration à M. ANGULO José, Mme BOURDIN Géraldine, Conseillère Municipale à Mme MENAHEM Sophie, Adjointe, M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire, Mme TORRENT Michèle, Conseillère Municipale, à Mme QUER Martine Conseillère Municipale

Absent(s) :

Mme BOISORIEUX Michelle, Mme FERRIZ Paulette, M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Mme BARANOFF Brigitte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Vu l'occupation en jardin potager de la parcelle communale BD 308 d'une surface de 1073m² par M. GENDRE depuis un courrier de demande du 28/11/2016, ce dernier occupe la parcelle gracieusement depuis cette date. Cependant, il souhaite régulariser cette situation par l'acquisition du terrain,

Vu l'évaluation du service du Domaine en date du 02/07/2025 pour cette parcelle d'un montant de 16 000 €, soit 14,91€ du m²,

Considérant que M. GENDRE a formulé une contre-proposition à 6,00€ du m² dans un courrier daté du 18/09/2025,

Considérant au regard des notifications de Vigifoncier que le prix moyen des 10 dernières ventes de jardins sur la commune se sont faites au prix moyen de 7.81€/m²,

Considérant que les possibilités de valorisation de la parcelle sont restreintes du fait que l'espace sollicité est en zone UC du PLU mais également situé en zone RT, exposé à un risque fort de crues torrentielles au PPRNP et partiellement touché par la zone Rg soumise à un risque fort d'érosion des berges au PPRNP. Il reçoit également une servitude de protection d'élément du paysage à préserver (EPP 1) pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'art. L151-23 du Code de l'Urbanisme.

Considérant la proposition de M. GENDRE d'acquérir la parcelle pour un montant de 6 438 € en vue de pérenniser son exploitation en jardin potager,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité (1 abstention)
de ses membres présents ou représentés

- **D'AUTORISER** la cession de la parcelle BD 308 au profit de M. GENDRE, au prix de 6 438 €,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tout document utile à intervenir pour la cession de cette parcelle.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



La secrétaire de séance,
Brigitte BARANOFF

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.